

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4151-2021

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3
(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussigné, **MICHEL VACHON**, directeur, Finances DAQ, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;

Pièces Énergir-L, Documents 2 et 5 – jusqu'à la finalisation des projets

3. Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées relatives aux coûts de certains projets d'investissement ou permettant de les déduire, contenues aux pièces Énergir-L, Documents 2 et 5, le tout pour les motifs ci-après exposés;
4. Le 14 juin 2018, la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») a rendu la décision D-2018-070 (dossier R-4020-2017) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet relatif à l'extension de réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
5. Le 19 juin 2018, la Régie a rendu la décision D-2018-075 (dossier R-4021-2017) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet visant l'extension de réseau à Saint-Marc-des-Carières, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
6. Le 22 février 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-022 (dossier R-4069-2018) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet relatif à l'extension de réseau pour la desserte en gaz naturel de Métaux BlackRock Inc. et la zone industrialo-portuaire de Saguenay, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
7. Le 1^{er} mai 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-054 (dossier R-4077-2018) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet visant l'extension de réseau à Saint-Rémi et Sainte-Clotilde, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;

8. Le 27 mai 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-062 (dossier R-4080-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet de solution informatique pour la gestion des interventions de service (Mobilité), et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
9. Le 27 juin 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-073 (dossier R-4084-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet de remplacement du compresseur d'évaporation de l'usine LSR, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
10. Le 10 juillet 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-080 (dossier R-4087-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet de desserte de gaz naturel d'une nouvelle usine de Kruger à Sherbrooke, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
11. Le 12 novembre 2019, la Régie a rendu la décision D-2019-143 (dossier R-4102-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
12. Le 22 janvier 2020, la Régie a rendu la décision D-2020-007 (dossier R-4109-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet d'extension de réseau entre Saint-Henri et Montmagny, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
13. Le 8 avril 2020, la Régie a rendu la décision D-2020-040 (dossier R-4118-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des coûts des informations relatives aux coûts du projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Peel, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
14. Le 30 janvier 2021, la Régie a rendu la décision D-2020-011 (dossier R-4108-2019) par laquelle elle a notamment ordonné la confidentialité des informations relatives aux coûts du projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie, et ce, jusqu'à la finalisation du projet;
15. En date des présentes, les projets mentionnés ci-dessus ne sont toujours pas complétés;
16. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues aux pièces Énergir-L, Documents 2 et 5, et ce, jusqu'à ce que les projets soient complétés;

Pièce Énergir-M, Document 1 – durée de dix (10) ans

17. Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1;
18. Les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1 sont des informations stratégiques de nature financière concernant les placements des filiales d'Énergir qui, si elles sont rendues publiques, risquent de causer un préjudice commercial à Énergir et ses filiales;

19. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1, et ce, pour une durée de dix (10) ans;
20. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-M, Document 1 dont elle demande la confidentialité seront devenues obsolètes et de moindre intérêt;
21. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Carignan, le 4 mai 2021.

DocuSigned by:
Michel Vachon
F87EC455E1F2462
MICHEL VACHON

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 4^e jour de mai 2021

DocuSigned by:
Mélanie Beauvais
4230EFC948FA4D2...
Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

